Transition énergétique : le gaz n'est plus une priorité

actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-gaz-priorite-41484.php4

Félix Gouty



Entre un marché de pompes à chaleur (PAC) en plein boom et une <u>loi d'accélération</u> <u>d'énergies renouvelables</u> centrée en priorité sur l'éolien et le solaire, la filière du gaz demeure entre « *attentes* » et « *regrets* », à en croire l'atmosphère de la conférence annuelle de GRDF, ce jeudi 30 mars. « *Électrifier massivement et trop vite n'est pas décarboner* », a souligné Laurence Poitier-Dietz, la directrice générale du gestionnaire du réseau de distribution du gaz en France.

L'abandon progressif des chaudières à gaz

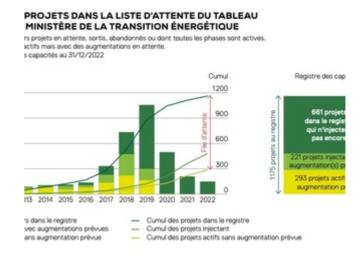
En 2022, le Syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques (Uniclima) a relevé une augmentation de 30 % des ventes annuelles de PAC air-eau (soit, près de 350 000 unités). Cette technologie électrique grignote le terrain du chauffage habituellement occupée par les chaudières à gaz. L'an dernier, GRDF a perdu environ 40 000 clients sur la partie chauffage (sur 94 000 clients perdus au total) au profit, entre autres, des PAC. Ces dernières ne dépendent pas directement de la hausse des prix du gaz et bénéficient d'aides à la rénovation énergétique comme MaPrimeRénov'. Les chaudières gaz, quant à elles, ne sont plus subventionnées par ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2023. Quand bien même les chaudières dites à très haute performance énergétique ou THPE (45 % des neuf millions de chaudières gaz raccordées au réseau) demeurent compatibles aux gaz renouvelables et offriraient une économie d'énergie de 30 % (par rapport aux chaudières ancienne génération). « La fabrication d'une chaudière gaz émet moins de CO2 et consomme moins d'énergie qu'une pompe à chaleur, a assuré Laurence Poitier-Dietz. D'autant que la plupart des éléments de fabrication d'une PAC proviennent de Chine, au mix particulièrement carboné; alors que les chaudières à gaz sont majoritairement de fabrication française ou européenne. »

Ainsi, malgré son « regret énorme » face au « signal de rejet » envoyée par la suppression de la subvention des chaudières à gaz, GRDF milite pour un soutien aux PAC hybrides. Composés d'une chaudière THPE pour le chauffage et d'un système similaire à une PAC air-eau, ces dispositifs remplaceraient plus facilement les anciens équipements aux gaz pour une économie de gaz à effet de serre chiffrée entre 1,6 à 3 millions de tonnes par an (en remplacement des quelques cinq millions d'anciennes chaudières encore en fonctionnement). « Le meilleur des deux mondes », selon GRDF.

Biométhane: une filière en « stand-by »

Depuis 2019, l'écart s'est creusé entre le nombre de méthaniseurs en activité et le nombre de projets en file d'attente. © GRDF / GRTgaz / Téréga

La question de l'approvisionnement énergétique, censé alimenter et décarboner le fonctionnement de ces équipements, s'avère elle aussi problématique. À l'heure actuelle, moins de 2 % du gaz consommé en moyenne en <u>France</u> est d'origine renouvelable. Injecté directement dans le réseau, le



biométhane émet 44 grammes d'équivalent CO₂ par kilowatt-heure (gCO₂e/kWh), à peu près autant que le solaire photovoltaïque sur toute la durée de son cycle de vie, alors que le gaz naturel en émet 227 gCO₂e/kWh. Technologie aujourd'hui considérée comme mâture, la <u>méthanisation a déjà dépassé l'objectif</u> qui lui avait été fixé par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2023-2024. Et à en croire les projections de GRDF, le biométhane est tout à fait capable de décupler sa part dans la consommation nationale de gaz d'ici 2030 – en capitalisant notamment, dès 2024, sur la collecte et la valorisation d'un nouveau gisement, les biodéchets. « Certains départements dépassent déjà les 10 % de biométhane, comme le Cher, l'Orne ou les Landes », a argué Frédéric Marin, directeur général délégué de GRDF.

Pourtant, le registre de capacité qui recense les méthaniseurs en attente de mise en service affiche plus de 1 000 projets — un record depuis la naissance de la filière. Mais alors, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui la filière d'y parvenir ? « La filière attend la mise en œuvre de plusieurs adaptations financières sollicitées depuis 2020, notamment l'indexation des tarifs de vente du biogaz sur l'inflation et les prix de l'énergie, a expliqué Frédéric Marin. Des discussions sont en cours au niveau du Conseil supérieur de l'énergie (CSE) pour lever ce stop, débloquer un levier financier et assurer la continuité de la croissance de la filière. » Idem pour ce qui est des certificats de production de biogaz, dont les textes, devraient sortir « avant l'été », selon GRDF.